

**Intérêt :**

Le prélèvement urétral permet mettre en évidence les germes responsables d'infections de l'urètre (canal permettant la sortie de l'urine depuis la vessie). Le prélèvement est pratiqué au laboratoire par un biologiste médical. Selon les cas, il pourra vous être demandé de recueillir également un premier jet d'urine pour compléter les examens.

Recommandation avant d'effectuer le prélèvement :

- Ne pas commencer les antibiotiques avant de faire le prélèvement (sauf mention particulière du médecin).
- En cas de contrôle après traitement : faire le prélèvement au moins 48h après l'arrêt des antibiotiques et au moins 6 semaines pour un contrôle de traitement pour infection à *Chlamydiae trachomatis* (sauf mention particulière du médecin).
- Idéalement, venir au laboratoire le matin sans avoir fait de toilette intime et sans avoir uriné.
- Il est également possible de réaliser le prélèvement dans la journée si vous n'avez pas uriné depuis au moins 2 heures.

Si vous n'êtes pas dans les conditions décrites ci-dessus, veuillez en informer la secrétaire.